BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

ALTIXIA COMMERCES
Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège social : 32 avenue marceau 75008 paris
Visa AMF SCPI n°19-03 du 12 mars 2019
RCS PARIS 844 615 997

AVIS DE CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2026

Les associés de la SCPI ALTIXIA COMMERCES sont avisés qu'ils sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra :

le 5 novembre 2026 à 10 heures

au siège social : 32 avenue Marceau à Paris 8ème

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission d'Altixia Reim de son mandat de gérant et de société de gestion sous conditions et désignation d'un nouveau gérant et société de gestion en remplacement ;
2. Modification corrélative de l'article XIV des statuts ;
3. Pouvoirs pour les formalités.

PROJETS DE RESOLUTIONS

Résolutions soumises à l'assemblée générale extraordinaire :

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission d'Altixia Reim de son mandat de gérant et de société de gestion sous conditions et désignation d'un nouveau gérant et société de gestion en remplacement

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Société de gestion ALTIXIA REIM, et pris acte que :

- Altixia Reim, actuellement gérant et société de gestion de la Société va faire l'objet d'une fusion absorption par une autre entité de son groupe qui la détient à 100 %, la société LFPI REIM, société par actions simplifiée au capital de 4.800.000 euros ayant son siège social situé 34, rue de la Fédération – 75015 Paris et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique 789 417 748 – n° d'agrément AMF GP-13000008 (« **LFPI Reim** ») ;

- juridiquement, Altixia Reim sera dissoute et ses activités seront transférées par effet de la fusion à LFPI REIM qui dispose des mêmes qualités professionnelles et percevra à l'égard de la Société, la même rémunération qu'Altixia Reim ; les équipes d'Altixia Reim seront transférées à LFPI Reim ;

- Altixia Reim a remis une lettre de démission de ses fonctions de gérant et de société de gestion de la Société sous les conditions suivantes :

    - démission conditionnée à la désignation de LFPI REIM en qualité de gérant et société de gestion ;
    - démission conditionnée à l'obtention du VISA de l'Autorité des Marchés Financiers ;
    - démission avec effet à la date de la fusion.

- Et étant rappelé que l'absence de vote favorable de la présente résolution et/ou l'absence de visa de l'AMF sur cette modification et/ou l'absence de réalisation de la fusion rendra caduque et non avenue la lettre de démission d'Altixia Reim visée ci-dessus ;

Décide de :

(i) constater la démission de Altixia Reim de son mandat de gérant et de société de gestion avec effet à la date de la fusion avec LFPI Reim ;

(ii) désigner en remplacement, LFPI Reim en qualité de gérant et société de gestion à compter de la date de la fusion.

DEUXIEME RESOLUTION

Modification corrélative de l'article XIV des statuts

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la société de gestion et en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, sous réserve de la réalisation effective du changement de gérant et de société de gestion dans les conditions prévues par cette résolution, de modifier les statuts afin de les mettre en conformité avec ce changement.

L'assemblée générale prend également acte de la modification corrélative de la note d'information de la Société.

L'article XIV alinéa 1 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« ***ARTICLE XIV. GÉRANCE DE LA SOCIÉTÉ - SOCIÉTÉ DE GESTION***

La SOCIÉTÉ est administrée par LFPI REIM, société par actions simplifiée au capital de 4.800.000 euros ayant son siège social situé 34, rue de la Fédération – 75015 Paris et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique 789 417 748 – n° d'agrément AMF GP-13000008.
(...) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes afin d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

La Société de Gestion
ALTIXIA REIM